



POLE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

CFA-CFPPA

Edgard PISANI

Rue du Lycée – CHAMARANDES-CHOIGNES

52000 CHAUMONT

Tél : 03 25 30 58 10 – Fax : 03 25 30 58 11

Courriel : cfa.haute-marne@educagri.fr / cfppa.chaumont@educagri.fr

internet : www.edgard-pisani.educagri.fr



Maj : 20/05/2022

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22/06/22

Engagement de la Direction

La Démarche Qualité formalise le fait que les Centres s'engagent à dispenser des formations qualité conformes aux exigences posées par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, déclinées dans les décrets d'application et poursuit l'objectif de satisfaire les attentes des personnes auxquelles une formation de qualité adaptée au parcours souhaité doit être fournie.

Le contexte national et régional du secteur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage conduit les Centres publics agricoles à mettre en œuvre des actions visant à l'amélioration de leur fonctionnement. Le but est de renforcer la qualité de leurs prestations ainsi que leur image par rapport aux différents partenaires.

La Démarche Qualité est sous l'autorité du Directeur de l'EPLFPA et, par délégation, de la Directrice des Centres de formation.

Objectifs pour les années 2022 -2024

Le CFA/CFPPA Edgard Pisani est certifié selon les exigences des référentiels QualiformAgri et Qualiopi (Actions de formation et actions de formation par apprentissage) depuis le 04/10/2021.

Les objectifs pour cette période sont :

- Maintenir la certification QualiformAgri et Qualiopi par AFNOR Certification
- Animer et faire vivre le projet stratégique 2022-2024. Le plan d'amélioration stratégique s'appuie sur 4 orientations
- Veiller à l'harmonisation de la démarche qualité dans l'ensemble des formations et entre les deux centres CFA et CFPPA
- Poursuivre la sensibilisation à la démarche qualité auprès des équipes : présentation des différents suivis (audit interne, audit de suivi, suivi des engagements), mise en évidence des points sensibles et définitions de mesures correctives de manière collective.
- Réaliser un bilan annuel exhaustif

Moyens mis en œuvre :

La Direction s'engage à faire vivre l'action qualité dans le temps :

En portant le projet,

En communiquant sur l'action,

En incitant les différents personnels à se mobiliser,

En permettant la tenue des dates butoirs prévues dans le calendrier

Madame GALTON a été désignée pour assurer la mission d'animatrice qualité auprès de l'ensemble des personnels des deux Centres de formation CFA et CFPPA.

Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité des Centres pour tous les personnels impliqués. Ces personnels s'engagent à poursuivre les mêmes exigences de Qualité.

Chaque membre de l'équipe s'engage ainsi à :

- Appliquer toutes les notes internes mises en place
- Proposer des mises à jour des notes internes
- Proposer des solutions ou actions correctives au regard des écarts constatés dans ses missions
- Faire remonter des réclamations « clients » (bénéficiaires, financeurs, entreprises, ...)
- S'assurer de sa qualification pour répondre aux activités confiées dans sa fiche de poste et fait remonter au directeur ses besoins en formations- Coopérer lors des audits internes et externes

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de l'ensemble des équipes concernées.

La Directrice des Centres de formation,
Madame Véronique JACQUIN

La Directrice de l'EPLFPA,
Madame Audrey GAY